

COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatre décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle Communale d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, DEGEZ Gaëlle, HAMMOUDI Zoubida, NICHON Jacqueline, VERNEDE Aurélie et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, DELAUNOY Matthieu, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, EROUART Loïc, GOURDIN Daniel, MAREUGE Baptiste, MARTY Thibaud et TOURNEBIZE Aurélien

Excusées : Madame RAMENTOL Mélanie ayant donné pouvoir à Madame VERNEDE Aurélie
Madame GRASSET Lydia

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se lever et de respecter une minute de silence en hommage à leur collègue et ami Monsieur Jean-Luc PAPET, décédé le 04 octobre dernier.

Monsieur BERNARD Maurice a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 02 octobre 2020, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR :

1. **DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : FIC 2021**
2. **DEMANDE SUBVENTION A L'ÉTAT : DETR 2021**
3. **MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX A VENIR**
4. **AVANCÉES DES TRAVAUX ET ÉTUDES DES ÉGLISES DE NONETTE ET D'ORSONNETTE**
5. **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL**
6. **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SIEG**
7. **DEMANDE TRAVAUX ADMINISTRÉ**
8. **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019 : SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE**
9. **MOTION DE SOUTIEN ASSOCIATION LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT**
10. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1 - **Demande subventions :**

1.1 **Fonds d'Intervention Communal 2021**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de se positionner pour répondre à la possibilité d'obtenir des subventions de la part du Département dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2021 (FIC 2021)

Monsieur le Maire précise que plusieurs travaux ou achats de matériaux peuvent être inscrit, à condition que le montant total HT de ceux-ci ne dépasse pas 30.000 €. Il précise que le taux octroyé par le Département à la commune est pour cette année de 20 % multiplié par le coefficient de solidarité de 0,98.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- décide d'inscrire les travaux suivants :
 - Changement de 4 poteaux incendie ne présentant plus les garanties suffisantes d'après le rapport su service de contrôle

- Achat de matériau pour la réfection du dépôt à Orsonnette, comme fenêtres ou escalier
- Achat de sable, ciment et chaux pour la réfection d'un mur de soutènement situé rue Jean de France à Nonette

autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces travaux au titre du programme du Fonds d'Intervention Communal 2021 auprès des services du Conseil Départemental et de signer les documents nécessaires

1.2 Fonds de concours Agglo Pays d'Issoire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en complément des demandes de subventions faites auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC 2021), il est possible de solliciter les fonds de concours proposés par l'Agglo Pays d'Issoire

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions concernaient :

- Changement de 4 poteaux incendie ne présentant plus les garanties suffisantes d'après le rapport su service de contrôle
- Achat de matériau pour la réfection du dépôt à Orsonnette, comme fenêtres ou escalier
- Achat de sable, ciment et chaux pour la réfection d'un mur de soutènement situé rue Jean de France à Nonette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- de solliciter les fonds de concours proposés par l'Agglo Pays d'Issoire pour les travaux précités
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document et effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

2 - Demande subvention auprès de l'Etat pour aménagement parking et cheminement piétonnier, dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que pour une meilleure gestion du stationnement touristique sur le bourg de Nonette, et dans le cadre des labellisations obtenues, il conviendrait d'aménager un parking à l'extérieur et à proximité du centre bourg.

L'aire de pique-nique (parcelle cadastrée section ZD n°122) située le long de la route départementale 722, à proximité de la Mairie à l'entrée sud du bourg de Nonette correspond à cette description. Un cheminement piétonnier pourrait également être aménagé le long de la route départementale, reliant ce parking au chemin d'accès au site touristique des ruines du château situé sur la butte qui domine le bourg.

Pour cela, Monsieur le Maire a pris contact avec Madame Dominique DESIREE, architecte au CAUE 63 (conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme) afin d'établir un projet. A la suite, un estimatif prévisionnel a été demandé au bureau d'étude Auvergne Etudes - chemin de Tallende 63450 LE CREST - que présente Monsieur le Maire aux conseillers.

Le montant de ces travaux s'élève à 180.000 € HT soit 220.800 € TTC,

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre ces travaux d'aménagement d'un parking et d'un cheminement piétonnier peuvent être subventionnés dans la programmation de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) accordé par les services de l'Etat, à hauteur de 30 % du montant global HT.

Monsieur le Maire indique que ce projet sera financé de la manière suivante, sous réserve de l'obtention des subventions :

| | |
|--|---------|
| • Subvention DETR (taux 30 %) | 55.200 |
| • Subvention Région (taux 50 % en cours) ... | 92.000 |
| • Fonds propres ou emprunt | 36.800 |
| | ----- |
| TOTAL HT | 184.000 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants, autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces travaux d'aménagement d'un parking et d'un cheminement piétonnier au titre de la programmation de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat, et d'en signer les documents nécessaires

3 - Maitrise d'œuvre pour travaux à venir

3.1 - Aménagement d'un parking et cheminement piétonnier

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que pour l'aménagement du parking et du cheminement piétonnier menant au site de la Butte de Nonette, il est nécessaire de recourir à un bureau d'études pour la programmation des travaux, le choix de l'entreprise et le suivi du chantier.

Monsieur le Maire précise avoir demandé différents divers qu'il transmet aux membres de l'assemblée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- Valide le devis du bureau d'étude Auvergne Etudes - chemin de Tallende 63450 LE CREST - pour un montant de 10.330,00 € HT dont copie jointe
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché de maitrise d'œuvre

3.2 - Aménagement place St Laurent

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que pour l'aménagement de la place St Laurent à Orsonnette, il est nécessaire de recourir à un bureau d'études pour la programmation des travaux, le choix de l'entreprise et le suivi du chantier.

Monsieur le Maire précise avoir demandé différents divers qu'il transmet aux membres de l'assemblée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- Valide le devis du bureau d'étude Auvergne Etudes - chemin de Tallende 63450 LE CREST - pour un montant de 4.500,00 € HT dont copie jointe
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché de maitrise d'œuvre

4 - Avancées des travaux et études des églises St Nicolas et Ste Madeleine

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des études concernant les églises St Nicolas de Nonette et Ste Madeleine d'Orsonnette. Il explique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle la présentation du rendu établi par le cabinet d'architecture ACA Architectes & Associés - 41, avenue Albert et Elisabeth 63000 CLERMONT-FERRAND, pour l'église de Nonette a dû être reporté. Il précise que le dossier d'autorisation de travaux pour l'église d'Orsonnette a été déposé auprès des services de la DRAC

4.1 Demandes subventions pour études de l'église St Nicolas de Nonette

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude préalable a été réalisée par le cabinet d'architecture ACA Architectes & Associés - 41, avenue Albert et Elisabeth 63000 CLERMONT-FERRAND pour les travaux de restauration de l'église St Nicolas de Nonette. Il convient maintenant de poursuivre ces études des phases Avant Projet Sommaire (APS) à Autorisation de Travaux (ACT), ainsi que l'étude des décors peints intérieurs

Monsieur le Maire présente un estimatif de ces études pour un montant total de 109.868,89 € HT soit 131.842,67 € TTC, qui se décompose ainsi : maîtrise d'œuvre de 98.060,89 € HT soit 117.673,07 € TTC et étude des décors peints intérieurs 11.800,00 € HT soit 14.160,00 € TTC

Monsieur le Maire indique que ces études peuvent être subventionnées au titre d'un édifice inscrit, à savoir : par l'Etat (service de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) à hauteur de 40 % du montant total HT, la Région 30 % de ce même montant et le Département pour 24 % du montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- accepte la poursuite des études de la phase Avant Projet Sommaire (APS) à Autorisation de Travaux (ACT), ainsi que l'étude des décors peints intérieurs pour l'église St Nicolas de Nonette
- décide de demander des subventions à l'Etat (service de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) à la Région et au Département.
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document et effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

Ces études seront financées de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| • ETAT (DRAC) 40 % | 43.947,55 |
| • REGION 30 % | 32.960,66 |
| • DEPARTEMENT 24 % | 26.368,54 |
| • Fonds propre ou emprunt | 6.592,14 |

TOTAL HT 109.868,89 €

4.2 Demande dépassement taux autorisé pour subventions

Monsieur le Maire explique que le total des taux de subventions accordés ne peut normalement être supérieur à 80 % du montant global HT des travaux. En ce qui concerne le dossier des études de l'église St Nicolas de Nonette, le total des subventions demandées est de 94 % du montant HT des travaux, soit 103.276,75 € de subventions possibles sur 109.868,89 €, aussi il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet, l'autorisation de dépassement de ces 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire de faire la demande auprès de Monsieur le Préfet, d'autorisation de dépassement des 80 % maximum autorisés pour les demandes de subventions concernant les études pour les travaux de restauration de l'église St Nicolas de Nonette

4.3 Programmation des travaux pour l'église Ste Madeleine d'Orsonnette

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il était prévu, pour l'église Ste Madeleine d'Orsonnette, de réaliser les travaux en deux tranches :

- Tranche 1 : travaux de drainage + reprises en sous œuvre de la sacristie pour 93.216,05 € HT

- Tranche 2 : travaux de suivis des toits + récupération d'eau pluviale + façades pour 157.872,65 € HT

Or dans l'état actuel des subventions pouvant être obtenues, il resterait à la charge de la commune 2 % sur le montant total des travaux HT soit 5.394,71 € HT sur 269.735,70 € HT. Monsieur le Maire propose que ces travaux soient réalisés en une seule tranche afin d'éviter une évolution des taux entre la première et la deuxième tranche, laissant ainsi un montant plus important pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide une nouvelle programmation pour les travaux de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette qui pourront être réalisés en une seule tranche, soit 269.735,70 € HT.

5 - Renouvellement contrat de travail - adjoint technique territorial

Monsieur le Maire indique aux Membres du conseil que le contrat de travail de Monsieur Stéphane BARDEL arrive à échéance le 31 décembre prochain et qu'il convient de se positionner quant au renouvellement de celui-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à treize voix pour et quatre abstentions, décide d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler et signer le contrat à durée déterminée de Monsieur Stéphane BARDEL pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, à l'indice brut 350 et l'indice majoré 327 pour une durée de 17.5 heures hebdomadaires.

6 - Désignation délégué au Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Issoire

Vu les élections municipales de mars 2020,
Vu la délibération communale du 23 mai 2020 désignant les délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Issoire

Considérant que la commune de Nonette-Orsonnette est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire

Considérant que Monsieur Jean-Luc PAPET, décédé le 04 octobre 2020, avait été désigné délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Issoire, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué suppléant qui représentera la commune au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire

Compte-tenu du résultat du vote,
Monsieur Matthieu DELAUNOY a été élu délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire.

7 - Demande de travaux d'un administré

Monsieur le Maire indique aux Membres du conseil avoir reçu une demande de travaux émanant de Monsieur MAREUGE domicilié 5, rue du Bourguet à Nonette. Un mur de soutien d'un terrain communal, rue Jean de France à Nonette nécessiterait des travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à acheter les matériaux utiles pour la réfection d'un mur situé rue Jean de France à Nonette.

8 - Rapport sur le prix et la qualité du service 2019 : SICTOM Issoire-Brioude

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par le SICTOM ISSOIRE / BRIOUE, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 - MATE - et à l'article L.2224-5 du CGCT

Ce rapport qui n'appelle aucune observation de la part du conseil est laissé à la disposition du public

9 - Motion de soutien pour que « vive la ligne de l'Aubrac » proposée par l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit » (AMIGA)

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de soutien de la part de l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit » (AMIGA), sous forme de motion pour que vive la ligne de l'Aubrac.

L'objectif de cette opération étant que la ligne de l'Aubrac (Clermont-Ferrand - Issoire - Brassac-les-Mines - Saint-Flour - Béziers) soit mise au premier plan dans la répartition des crédits du plan « France Relance » et obtienne les montants nécessaires pour sa rénovation et sa pérennisation. Si rien n'est fait, la suppression des trains de voyageurs serait prévue dès la fin de l'année prochaine au sud de Neussargues.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion proposée par l'association AMIGA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'apporter son soutien à l'association AMIGA pour que « vive la ligne d'Aubrac »
- de valider la motion dont copie jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et l'adresser aux services compétents de l'Etat

10 - QUESTIONS DIVERSES :

➤ Départ logement au-dessus Agence Postale

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 27 novembre dernier, le préavis de départ de Monsieur Thomas Piserchia, locataire du logement au-dessus de l'agence postale : 1, place du Bouillas à Nonette

➤ Proposition location logement au-dessus Agence Postale

Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de reprise de la location du logement au-dessus de l'agence postale : 1, place du Bouillas à Nonette, de la part de Madame Maryse Brousse avec une lettre de caution solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de louer l'appartement 1, place du Bouillas à Nonette, à Madame Maryse Brousse bénéficiaire d'une caution solidaire, sous réserve de l'état dans lequel sera laissé l'appartement par le locataire précédent.

➤ Bilan réunion action sociale

Madame Odile CHADUC indique aux membres du conseil, que ce jeudi 03 décembre s'est tenue une réunion de la commission de l'action sociale afin d'aborder les prochaines activités en période de crise sanitaire actuelle. Il a été proposé pour :

- le Noël des enfants : 1 bon cadeau de 20,00 € par enfant de moins de 10 ans auprès du magasin King Jouet à Issoire

- les aînés : un panier de produits locaux par famille d'un montant de 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, valide les propositions pour :

- le Noël des enfants : 1 bon cadeau de 20,00 € par enfant de moins de 10 ans auprès du magasin King Jouet à Issoire
- les aînés : un panier de produits locaux par personne ou couple de plus de 70 ans d'un montant de 30 €

11 - INFORMATIONS DIVERSES :

- Remerciements de Mme Papet pour le soutien du conseil municipal
- Travaux éclairage public rue des Boujounes et rue Croix St Laurent à Orsonnette : la Société d'Economie Mixte pour l'Electrification (SEMELEC) informe avoir demandé à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS de La Roche Blanche d'établir plans et devis
- SICTOM Issoire-Brioude : inciter la population à utiliser les compostages individuels ou de quartier. Et prévoir l'installation de nouveaux compostages partagés sur la commune, car d'ici 3 ans la collecte de tout fermentescible sera interdit.
Monsieur Daniel GOURDIN explique le fonctionnement des bacs de compostages partagés
- Entretien des chemins de la commune par un nouvel entrepreneur : travaux d'épaveuse à partir du 15 décembre
- Monsieur Daniel CHEVALIER explique qu'il a été nécessaire de fermer un chemin à Orsonnette pour éviter des dégâts sur un véhicule empruntant ce chemin, car il a été déposé des gravats de tailles conséquentes
- Versement DETR
 - 2018 : solde travaux de la Butte à Nonette
 - 2019 : acompte aménagement logement du Stade à Orsonnette
- Accord de subvention du Département dans le cadre de la demande faite pour les amendes de police, pour les abris bus, soit 5.650 €
- A la demande de notre assurance la MAIF (sinistre lié à la sécheresse de 2019), la société ALPHA BTP interviendra le 23 décembre au niveau de la salle communale d'Orsonnette.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une coiffeuse itinérante « BipBip Coiff' » vient le mardi des semaines paires sur les places de Nonette et d'Orsonnette. Elle avait dû interrompre ses venues crise sanitaire oblige. Elle a donc repris son travail et il est possible de la contacter au 07 72 02 64 02
- Monsieur Maurice BERNARD précise que des distributeurs de sacs pour que les propriétaires ramassent les déjections de leurs animaux, ont été installés sur Nonette et sur Orsonnette.
- Monsieur Baptiste MAREUGE demande que la numérotation des propriétés du chemin de la Buge et de la fin de la rue de Péchaud à Orsonnette puisse être envisagée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05



